

# " Haute vallée du Lot entre Espalion et Saint-Laurent-d'Olt et gorges de la Truyère, basse vallée du Lot et le Goul "

## " gorges de la Truyère "



Vallée de la Truyère



Alouette Lulu



Entraygues sur Truyère

## Editorial

Le site Natura 2000 des gorges de la Truyère (zone de protection spéciale pour les oiseaux), ainsi que celui de la Haute vallée du Lot (zone spéciale de conservation pour la faune et la flore), ont vu l'étude de leurs documents d'objectifs débiter parallèlement en juin 2008 (réunion du premier comité de pilotage commun le 26 juin 2008 à Entraygues).

Aujourd'hui, après le deuxième comité de pilotage, qui a rendu compte des inventaires naturalistes effectués, on y voit plus clair, et l'intérêt patrimonial de ces deux sites par rapport à l'avifaune se voit donc confirmé.

Les pratiques agricoles actuelles ont permis, sur ces deux territoires, ce maintien de biodiversité. Elles doivent donc être encouragées et il nous faut maintenant définir à travers quelles actions, en particulier quelles actions d'incitation vers la profession agricole, la biodiversité doit-elle être maintenue voire renforcée.

Comme dans tout site Natura 2000, l'adhésion à ces actions reste sur la base du volontariat, aucune contrainte ne s'impose.

C'est bien ce qu'ont compris les agriculteurs, principaux acteurs sur ces deux sites et en particulier sur celui des gorges de la Truyère, qui ont souhaité participer aux groupes de travail devant définir ces actions. Leur adhésion au dispositif est facultative mais des mesures incitatives (aides agricoles majorées, exonération de la taxe foncière) ont prouvé, dans le dispositif Natura 2000, leur efficacité.

Et on voit déjà sur d'autres sites Natura 2000 en Aveyron plus avancés dans la démarche (documents d'objectif validés et mis en animation), de nombreux acteurs de la profession agricole qui se sont engagés en faveur de la biodiversité, sans que pour autant ils aient eu à modifier radicalement leurs pratiques.

La priorité est donc aujourd'hui de préciser quelles sont les bonnes pratiques qui vont dans le sens souhaité. Place donc aux groupes de travail !

Le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture  
Philippe BODA

## Point de vue d'un élu

### Natura 2000, mise sous cloche ou développement durable d'un territoire ?

Pour nous, il s'agit de développement durable qui part du constat : « des sites naturels à grande valeur patrimoniale par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent ». Réjouissons-nous d'avoir un tel site identifié sur les rives de la Truyère. Mais n'oublions pas que ces territoires sont aussi habités et entretenus par l'homme qui est à l'origine de leur qualité actuelle, agricole et paysagère. Nous sommes déjà dans un développement durable à améliorer et à pérenniser.

Alors, est-ce que Natura 2000 est compatible avec les pratiques actuelles de gestion et d'exploitation de ces territoires ? Nous disons oui, mais l'équilibre et la bonne formule consensuelle doivent être trouvés dans la concertation de tous les acteurs. A chacun : citoyen, chargé de mission, agriculteur, chasseur, sportif, ... d'accueillir l'information et de participer pour établir la meilleure carte qui réponde aux obligations de préservation du milieu et à la vie agricole, pastorale ou de loisir dans ces espaces.

PAUL MESTRE  
Maire de Thérondels

## Sommaire

Page 1 : Editorial

Le point de vue d'un élu

Page 2/3 : Le réseau écologique Natura 2000

Les principales activités humaines recensées sur les deux sites Natura 2000

Page 4/5 : Le site des gorges de la Truyère

Page 6/7 : Le site de la Haute Vallée du Lot

Page 8 : Où en est-on aujourd'hui ?

Contacts

Encore plus d'info

# Le réseau écologique Natura 2000

**Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels** identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels. Il a pour objectif de préserver la diversité biologique en tenant compte des usages humains sur les territoires. Lancé en 1992, ce réseau s'étend sur 20 % du continent.

De par la diversité de ses paysages et la richesse de sa faune et de sa flore, la France métropolitaine joue un rôle important dans la réalisation de ce réseau européen.

Autant que par sa richesse biologique, le réseau Natura 2000 se comprend par la vie de son réseau d'acteurs de terrain : élus, citoyens, gestionnaires, usagers et experts. Cette approche novatrice de la gestion environnementale est ouverte sur la société et les usagers des sites. Elle prend en compte les dimensions sociales, économiques et culturelles portées par les habitants et fait d'un site Natura 2000 un outil de protection de la nature, mais aussi un levier essentiel de développement local et de valorisation de patrimoine naturel.

## Une démarche pour définir les objectifs d'un site

La France a opté pour une démarche volontaire et contractuelle. La concertation, dans le cadre du Comité de pilotage et au sein des réunions d'élaboration du Document d'objectifs permet :

- de prendre en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes, qu'elles soient écologiques, économiques, culturelles ou sociales ;
- de définir les objectifs du site qui concourront au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire.

Cette participation effective permet d'envisager les solutions et mesures concrètes à mettre en œuvre.

La démarche Natura 2000 permet une implication réelle et effective des citoyens dans la gestion de chaque site. La palette d'outils contractuels et réglementaires sert une politique originale qui favorise l'investissement de chacun dans un cadre cohérent et contrôlé.

## Les principales activités humaines recensées sur les deux sites Natura 2000

### L'activité agricole

On recense 425 exploitations agricoles concernées par les deux sites Natura 2000, c'est à dire qu'elles ont au moins une parcelle située dans le site Natura 2000.

Cette agriculture se caractérise par :

- une population agricole un peu plus âgée que la moyenne départementale, en particulier le long du Lot et dans la Viadène, la population du Carladez étant un peu plus jeune.
- des exploitations de taille moyenne comprise entre 55 et 65 ha sur le Carladez, la Viadène et la Haute Vallée du Lot alors que les exploitations sont plus petites sur la Basse Vallée du Lot, entre Espalion et Grand Vabre (moyenne de 44 ha).
- la production bovine est dominante (65 à 85 % des exploitations), la production de lait de vache varie entre 7 et 25 %, suivant les régions. Dans la Vallée du Lot, on trouve des productions plus spécifiques, adaptées à la pente et aux petites structures telle que l'élevage caprin, l'élevage avicole ou la viticulture. Plus d'un quart des exploitations ont une production secondaire visant à améliorer leur revenus.

## L'activité sylvicole



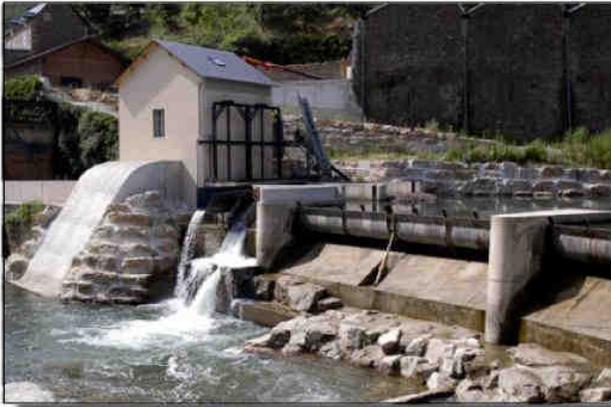
La forêt représente plus de 45 % du territoire, elle est principalement concentrée sur les versants les plus pentus. Les essences dominantes sont le Chêne, le Châtaignier mais aussi le Hêtre et le Pin Sylvestre.

**La forêt privée** est fortement morcelée : on compte plus de 5000 propriétaires, dont 80 % possèdent des propriétés inférieures à 4 ha. Les conditions d'accessibilité dans les travers forestiers sont difficiles, ce qui entraîne une non gestion de la plupart des parcelles ou des récoltes ponctuelles sur de petites surfaces.

**La forêt publique** ne représente que 3 % du territoire « Gorges de la Truyère ». Les principaux objectifs d'aménagements définis par l'ONF concernent l'exploitation des plantations de résineux (60 % de la superficie) par des coupes d'éclaircies sélectives et la protection des milieux et des paysages sur les forêts de feuillus

(40 % de la superficie) où aucune intervention sylvicole majeure n'est programmée.

## Les activités industrielles



L'emprise du réseau de production et de transport d'électricité est importante sur le site « Gorges de la Truyère » avec notamment l'usine électrique de Rueyres.

De plus, de nombreux ouvrages hydroélectriques (barrages et microcentrales) sont présents le long du Lot, de la Truyère et du Goul. Ils ont été construits à partir des années 1930 jusqu'aux années 1980.

Le complexe des 16 barrages présents sur le Lot et la Truyère correspond à 10 % du potentiel de l'énergie hydraulique française.

## Les activités de tourisme et de loisirs



Les activités de tourisme et loisirs sont diversifiées sur les deux sites et il existe un réel potentiel de développement. La fréquentation saisonnière est marquée, bien qu'un étalement de la période au printemps et à l'automne soit noté.

Le territoire « Gorges de la Truyère » est propice à l'activité pédestre, équestre ou à la pratique du VTT grâce à de nombreux sentiers de randonnée balisés. Le territoire « Vallée du Lot » est fortement marqué par toutes les activités autour de l'eau : nombreuses bases nautiques offrent une grande pratique du canoë kayak, baignade et pêche... D'autres activités récréatives s'exercent dans les deux territoires comme l'escalade, la via ferrata, le canyoning, la chasse...

# Le site des gorges de la Truyère

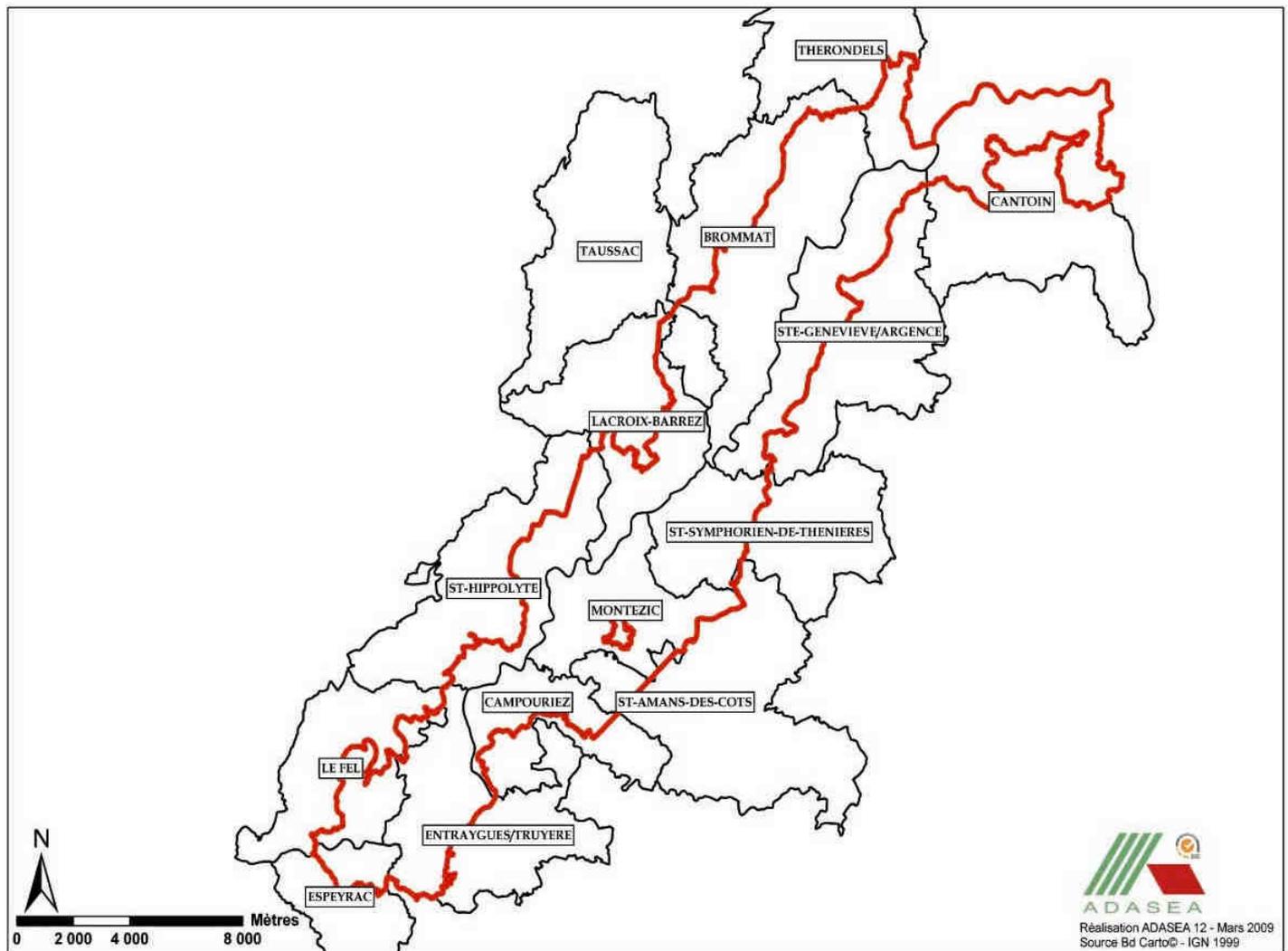
Les gorges de la Truyère et les plateaux environnants sont désignés en Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive « Oiseaux » de 1979, en raison de la présence de 13 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire devant faire l'objet de mesures de conservation. Ces espèces sont jugées rares, en danger ou vulnérables à l'échelle de l'Europe et de la France. Parmi elles se trouvent :

- des espèces nichant en milieu forestier ou semi-forestier : l'Aigle botté, la Bondrée apivore, le Milan noir, le Milan royal, le Circaète Jean-le-Blanc, le Pic mar, l'Engoulevent d'Europe ;
- des espèces se reproduisant en milieu rupestre : le Faucon pèlerin et le Grand-duc d'Europe ;
- des espèces rencontrées principalement dans les milieux ouverts comme les prairies, les landes, le bocage... : l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur, le Torcol fourmilier, le Busard Saint-Martin.

## 14 communes concernées

La Zone de Protection Spéciale « gorges de la Truyère » n°FR7312013 s'étend sur une superficie de 16 681 ha et comprend 14 communes.

## La carte du site



# Zoom sur quelques espèces

## Aigle Botté

Ce petit aigle, pas plus grand qu'une buse, est rare en France et peu commun sur le site (entre 3 et 6 couples nicheurs). Deux formes de plumage peuvent être observées : une forme claire, aux ailes blanches et noires, et une sombre avec le dessous du corps entièrement brun-noir. Cet oiseau est migrateur et n'est présent sur le site qu'en période de reproduction, de début mars à fin septembre. Nicheur dans les forêts de feuillus sur les versants bien exposés, il est difficile à localiser du fait de sa grande discrétion. Il recherche les milieux ouverts pour capturer ses proies (reptiles, petits mammifères, oiseaux de petite taille...).



## Busard Saint-Martin

Ce rapace s'observe souvent en vol au dessus des prairies, des landes et autres espaces ouverts, à faible hauteur et les ailes relevées vers le haut. C'est un grand consommateur de petits rongeurs mais il peut également capturer des insectes. Le mâle est gris et blanc avec le bout des ailes noires et la femelle est brune avec une large tâche blanche à la base de la queue. Il est présent toute l'année. Les busards sont les seuls rapaces diurnes à nicher au sol. Le Busard Saint Martin construit son nid au sol dans les landes, les friches, les prairies de fauche et plus rarement dans les champs de céréales. Ils subissent une raréfaction des sites de reproduction naturels (défrichement ou enrésinement des landes, fermeture des milieux...) et les nichées établies dans les milieux cultivés sont parfois détruites involontairement par les moissonneuses lors des récoltes.

## Pie-grièche écorcheur

La Pie-grièche écorcheur se caractérise vit dans les milieux ouverts (prairies de fauche, pâtures, talus enherbés, landes...) riches en insectes de taille moyenne à grande. La Pie-grièche écorcheur chasse à l'affût à partir de perchoirs, ce qui la rend facilement détectable. Les proies qu'elle capture (gros insectes, petits oiseaux ou micro-mammifères) sont régulièrement empalées sur des épines de pruneliers, ronce ou Aubépine ou des fils de fer barbelés, d'où le nom "écorcheur". Cette technique lui permet de faciliter le dépeçage ou bien de se constituer un garde-manger. Cette espèce est un très bon indicateur de la qualité écologique d'un milieu : peu de pesticides et une biodiversité encore forte.



## Milan royal

Cet oiseau se différencie de son cousin le Milan noir par son plumage coloré roux, sa longue queue échancrée et ses deux grandes tâches blanches au niveau des poignets. L'Allemagne, la France, l'Espagne, la Suède et la Suisse accueillent 90 % de la population nicheuse mondiale. Les gorges de la Truyère représenteraient le 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> site de migration d'importance nationale pour cette espèce. Entre 7 et 12 couples sont présents sur le site. La nidification a lieu dans les secteurs boisés. Le Milan royal chasse en milieu ouvert pour rechercher une grande variété de proies de

petite taille (petits mammifères, invertébrés, oiseaux...). Ce magnifique oiseau est l'un des rapaces les plus menacé du fait de la forte baisse de ses effectifs en Europe depuis quelques années.

### Les enjeux de conservation

- Favoriser l'ouverture des milieux
- Réduire les facteurs de mortalité directe liés aux réseaux électriques
- Maintenir l'offre en habitat forestier
- Analyse de la cohérence entre le DOCOB et les documents de gestion de la forêt publique
- Tranquilliser les aires de reproduction des oiseaux
- Limiter les facteurs de mortalité liés à certaines pratiques agricoles
- Affiner les connaissances sur certaines espèces

# Le Site de la Haute Vallée du Lot entre Espalion et Saint Laurent d'Olt et gorges de la Truyère, Basse Vallée du Lot et le Goul

La Haute Vallée du Lot entre Espalion et Saint Laurent d'Olt, les gorges de la Truyère, la Basse Vallée du Lot et le Goul sont désignés en Zone Spéciale de Conservation au titre de la Directive « Habitats » de 1992 en raison de la présence de deux espèces animales et de cinq habitats "d'intérêt communautaire", devant faire l'objet de mesures de conservation. Ces espèces sont jugées rares à l'échelle de l'Europe et de la France.

Les deux espèces animales sont la Loutre d'Europe et le Chabot, les habitats d'intérêt communautaire sont des habitats forestiers, des prairies, des landes, des falaises, des milieux aquatiques, et des complexes riverains.

D'autres espèces d'intérêt communautaire ont été recensées : chauves-souris ...

## La carte du site



## 39 communes concernées

La Zone Spéciale de Conservation « Haute Vallée du Lot entre Espalion et Saint Laurent d'Olt et gorges de la Truyère, basse Vallée du Lot et le Goul » n° FR7300874 s'étend sur une superficie de 5597 ha correspondant à 32 communes de l'Aveyron et 7 communes du Cantal : Bessuejols, Brommat, Campouriez, La Capelle Bonance, Castelnau de Mandailles, Coubisou, Le Fel, Entraygues-sur-Truyère, Espalion, Espeyrac, Estaing, Florentin la Capelle, Golinhac, Grand Vabre, Lacroix-Barrez, Lassouts, Montezic, Murols, Le Nayrac, Pierrefiche, Pomayrols, Prades d'Aubrac, Saint-Côme d'Olt, Sainte-Eulalie d'Olt, Sainte-Geneviève-sur-Argence, Saint Geniez d'Olt, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent d'Olt, Saint-Symphorien-de-Thénières, Sébrazac, Sénergues et Taussac pour l'Aveyron ; Cassaniouze, Cros-de-Ronesque, Ladinhac, Lapeyrugue, Leucamp, Vezels-Roussy et Vieillevie pour le Cantal.

# Les espèces et les habitats d'intérêt communautaire

## La Loutre d'Europe



Mammifère semi-aquatique intégralement protégé au niveau national, la Loutre d'Europe est inscrite sur la Liste rouge française en tant qu'espèce « en danger ». Opportuniste et majoritairement piscivore, elle consomme préférentiellement les proies les plus fréquentes et les plus faciles à capturer : moins de 20 % des prises ont une longueur supérieure à 10 cm et moins du tiers des poissons consommés présentent un intérêt pour la pêche ou la pisciculture extensive. Les écrevisses Signal sont également très appréciées ; l'impact local de la Loutre sur ces populations d'écrevisses invasives est essentiel : en limitant leurs effectifs, elle réduit leur influence néfaste sur la diversité et la qualité des milieux aquatiques. A ce jour, des indices de présence de l'espèce ont été trouvés sur la totalité du Lot aveyronnais, le Goul et la partie aval de la Truyère.

Ce site Natura 2000 est d'intérêt exceptionnel pour cette espèce : la rivière Lot et ses affluents constituent, entre autres, un axe d'échanges vital pour les populations des départements limitrophes.

## Le Chabot



Petit poisson territorial et sédentaire, le Chabot possède un fort pouvoir mimétique avec le milieu rocheux des eaux courantes. Il affectionne les petits cours d'eau, les rivières et fleuves à fond caillouteux ou rocailleux, pourvus d'une grande proportion d'abris (blocs rocheux). Une eau fraîche et bien oxygénée, un fort courant et une faible profondeur d'eau sont autant de facteurs conditionnant sa présence.

Poisson carnassier, de mœurs nocturnes, le Chabot chasse à l'affût, en aspirant les proies qui passent à sa portée : larves et petits invertébrés aquatiques, œufs et petits alevins de poissons. Très sensible aux pollutions chimiques et aux modifications de son habitat, il ne se retrouve que dans des zones naturelles ou faiblement anthropisées.

Sa présence est avérée localement sur certains tronçons de la rivière Lot, de Saint-Laurent-d'Olt à Saint-Parthem. Une faible densité de population a également été recensée sur la partie basse des Boraldes de Flaujac et de Saint-Chély. La préservation de l'état morphologique naturel de certains secteurs est essentielle pour conserver cette espèce.

## Les Chauves-souris



Cinq espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire sont présentes sur le territoire avec de nombreuses colonies d'hibernation et de reproduction. Ces mammifères insectivores sont en très forte régression dans la plupart des pays européens. Le site révèle un fort potentiel de colonies de chauves-souris et possède des terrains de chasse favorables. Ces espèces sont relativement mal connues sur la zone étudiée et des connaissances seront donc à développer.

## Les habitats d'intérêt communautaire

La fiche de désignation du site mentionne la présence de cinq habitats d'intérêt communautaire. Après inventaire biologique sur le terrain durant l'année 2008, il ressort la présence de 13 habitats d'intérêt communautaire : 2 habitats forestiers sur des petites surfaces, des habitats de prairie et de landes sur des surfaces plus importantes, des habitats naturels de falaise sur des petites surfaces rocheuses et pentues et enfin, tout au long des cours d'eau, on va trouver des habitats aquatiques tout au long de la rivière et à proximité des habitats « riverains » dont la présence va fluctuer en fonction des crues et décrues.



Mégaphorbiaie



Forêt alluviale à aulne et frênes



Prairie naturelle de fauche



Lande à callune



Rivière à renoncules

## Les enjeux de conservation

- Améliorer le fonctionnement écologique des cours d'eau
- Concilier les activités humaines avec la préservation de la biodiversité
- Maintenir, gérer, voire restaurer les habitats de la loutre et du chabot
- Maintenir les milieux ouverts et la gestion des forêts
- Affiner les connaissances sur certaines espèces et habitats d'intérêt communautaire

# Où en est-on aujourd'hui ?

1<sup>er</sup> Comité  
de pilotage  
juin 2008

2<sup>ème</sup> Comité  
de pilotage  
Janvier 2009

3<sup>ème</sup> Comité  
de pilotage  
Automne 2009

4<sup>ème</sup> Comité  
de pilotage  
Juin 2010



## PROCHAINE ETAPE : FAIRE DES PROPOSITIONS

Suite aux inventaires naturalistes et socio-économiques, des enjeux de conservation ont pu être dégagés. Deux groupes de travail sont constitués autour des deux thèmes : « Energies et biodiversité » et « Economie locale liée au milieu naturel ». Le rôle de ces groupes est d'être force de proposition pour la mise en œuvre de mesures de gestion en accord avec les enjeux de conservation du site. De même, ces groupes de travail peuvent identifier des projets socio-économiques valorisant le territoire. Ces groupes associent de nombreux acteurs locaux : élus, propriétaires, agriculteurs, utilisateurs de l'espace (milieu associatif ou économique), artisans, opérateurs touristiques... Chaque habitant ou usager de la vallée de la Truyère peut participer aux groupes de travail. A l'intérieur de chaque groupe, l'ADASEA et la LPO animeront plusieurs réunions entre début mars et fin septembre 2009. Les travaux de ces groupes seront présentés ensuite pour validation au Comité de Pilotage.



## Contacts

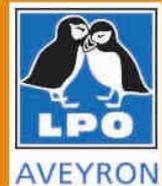
Pour en savoir plus n'hésitez pas à contacter les personnes suivantes :

Ligue pour la Protection des Oiseaux en Aveyron

Contact : Leslie CAMPOURCY  
10, rue des coquelicots  
12850 ONET LE CHATEAU  
Tél : 05 65 42 94 48  
E-mail : aveyron@lpo.fr

ADASEA de l'Aveyron  
Contact : Lionel MONTMAIN

Maison de l'Agriculture  
Carrefour de l'Agriculture  
RODEZ Cedex 9  
Tél : 05 65 73 76 76  
E-mail : lionel.montmain@cnasea.fr



Et ses partenaires techniques :



Encore plus d'infos :

<http://www.natura2000.fr/>  
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR7312013.html>  
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR7300874.html>  
<http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr>  
<http://www.aveyron.pref.gouv.fr/agriculture>

